



NOM DE VOTRE
STRUCTURE :

**DEPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

CONTACT :

OLIVIER CAPITANIO

PRESENTATION DE LA
STRUCTURE :

Le Département du Val-de-Marne, collectivité territoriale de la petite couronne francilienne est l'échelon garant de la cohésion sociale et territoriale : il porte les solidarités concrètes, investit pour la réussite scolaire, assure la protection des familles, structure la mobilité et place l'environnement au cœur de ses politiques publiques. Il agit en faveur de la transition écologique, de la qualité de vie et de la protection de la santé des habitants, dans le cadre de sa Stratégie Climat notamment. Il s'exprime ici par la voix de son Assemblée territoriale, car il est directement exposé par l'implantation du projet Thermo-sur-Seine sur son territoire.

CAHIER D'ACTEUR

LES VŒUX DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Le 9 mars 2026, le Conseil départemental du Val-de-Marne adoptait deux vœux contre le projet Thermo-sur-Seine, tous deux à l'unanimité des suffrages exprimés, et portés par des groupes politiques différents.

Le premier (n° 2026-401), présenté au nom de la majorité départementale, demande à la Ville de Paris d'abandonner son projet d'incinérateur dans le Val-de-Marne et d'assumer ses responsabilités climatiques en construisant cet équipement sur son propre territoire. Le second (n° 2026-402), présenté par le groupe Écologiste et Citoyen, demande l'abandon du projet et la prise en compte de la saturation du Val-de-Marne en infrastructures de combustion. Il appelle à une politique ambitieuse de réduction des déchets à la source, à des énergies renouvelables telles que la géothermie, et à un plan d'isolation des logements.

Ces deux vœux convergent sur l'essentiel : **un projet décidé sans concertation avec les collectivités concernées, dans un département déjà exposé aux installations de combustion de déchets, ne peut être imposé à ses habitants.**

Le Conseil départemental demandait aussi à la CNDP d'organiser des réunions publiques non-seulement à Vitry-sur-Seine mais aussi dans les villes environnantes, situées dans un rayon de 4 km, à un moment où la concertation n'avait alors prévu que quatre réunions dans trois communes.

Depuis mars, la mobilisation s'est amplifiée : près de 22 000 personnes ont signé la pétition départementale. Le Département invite désormais les Val-de-Marnais à écrire directement au Maire de Paris, grâce à des cartes postales humoristiques pré-adressées, présentées en dernière page.

La transition écologique doit être collective et équitable.

Le Département demande l'abandon du projet.

Vœu présenté au nom de la majorité départementale :

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
094-229403268-20260309-inc100000102685-DE
Conseil départemental du Val-de-Marne
Séance du 9 mars 2026
Vœu n° 2026-401
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 17/03/2026
Retour Préfecture : 17/03/2026
Publié le 03/04/2026

Vœu présenté au nom de la majorité départementale

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le lundi 9 mars 2026 à 14 heures 07, dans la salle des séances de l'hôtel du département, conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M ^{me} Fatima Aggoune	M ^{me} Marion Martin
M. Jean-Daniel Amsler	M. Franck Mora
M ^{me} Karine Bastier	M ^{me} Flore Munck
M. Thomas Berruezo	M ^{me} Catherine Mussothe-Guedj
M. Nicolas Bescond	M ^{me} Sokona Niakhaté
M. Frédéric Bourdon	M ^{me} Mélanie Nowak
M. Olivier Capitano	M ^{me} Marie France Parrain
M. Mohamed Chikouche	M ^{me} Sabine Patoux
M ^{me} Laurence Coulon	M. Antoine Pellissolo
M ^{me} Chantal Durand	M. Germain Roesch
M. Michel Duvaudier	M ^{me} Isabelle Santiago
M. Patrick Farcy	M ^{me} Marie-Christine Séguet
M. Pierre Garzon	M ^{me} Odile Séguet
M. Hervé Gicquel	M ^{me} Josette Sol
M. Daniel Guérin	M ^{me} Naïga Stefél
M ^{me} Frédérique Hachmi	M. Hocine Tmimi
M ^{me} Lamya Kirouani	M. Ibrahima Traoré
M ^{me} Patricia Korchef-Lambert	M. Nicolas Tryzna
M ^{me} Françoise Lecoufle	M. Julien Weil
M. Antoine Madelin	

Était absente excusée sans procuration : M^{me} Hélène Peccolo

Conseillers départementaux absents ayant donné délégation de vote :

M. Charles Aslangul	à M ^{me} Sabine Patoux
M. Jean-Pierre Barnaud	à M ^{me} Odile Séguet
M. Samuel Besnard	à M ^{me} Frédérique Hachmi
M ^{me} Geneviève Carpe	à M. Hervé Gicquel
M. Bruno Hélin	à M ^{me} Josette Sol
M ^{me} Deborah Münzer	à M. Thomas Berruezo
M ^{me} Kristell Niasme	à M. Nicolas Tryzna
M. Tonino Panetta	à M. Michel Duvaudier
M ^{me} Imène Souid	à M ^{me} Fatima Aggoune
M. Métin Yavuz	à M ^{me} Françoise Lecoufle

Objet : Vœu contre le projet de la Ville de Paris de construire un nouvel incinérateur de déchets dans le Val-de-Marne, à Vitry-sur-Seine.

CONSIDÉRANT les délibérations adoptées par le Conseil de Paris les 2 juillet et 17 décembre 2025 dans le cadre du renouvellement du contrat de concession du chauffage urbain parisien ;

CONSIDÉRANT que ces délibérations font explicitement reposer l'atteinte des objectifs de verdissement du réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris sur la construction d'un nouvel incinérateur de déchets dans le Val-de-Marne, dans le quartier des Ardoines à Vitry-sur-Seine ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de Paris, dans sa délibération n° 2025 DU 87 du 2 juillet 2025, indique vouloir s'approprier les parcelles DH 64 et DH 67 situées à Vitry-sur-Seine et autorise à cet effet la maire de Paris à mettre en œuvre la procédure visée aux articles L. 1, L. 121-1 et suivants et L. 411-1 et suivants, et R. 112-5 du code de l'expropriation et à saisir les services de l'État en vue de l'ouverture des enquêtes publiques et de l'obtention de la déclaration d'utilité publique de cette opération ;

CONSIDÉRANT qu'au cours du débat au Conseil de Paris sur la délibération n° 2025 SG 36 du 17 décembre 2025, un amendement demandant la réalisation d'études d'impact préalables en lien avec l'Agence Régionale de Santé, leur transmission aux élus des villes environnantes et leur publication afin de garantir une information transparente et fiable des riverains a été rejeté ;

CONSIDÉRANT que le département du Val-de-Marne n'a été à aucun moment informé de l'élaboration de ce projet par la Ville de Paris alors même que son territoire est directement concerné ;

CONSIDÉRANT que le Val-de-Marne accueille déjà trois incinérateurs de déchets situés à Créteil, Ivry-sur-Seine et Rungis, ce qui en fait aujourd'hui l'un des départements d'Île-de-France les plus exposés aux émissions polluantes ;

CONSIDÉRANT que des associations environnementales reconnues ont calculé que ce nouvel incinérateur envisagé à Vitry-sur-Seine devrait brûler au minimum 450 000 tonnes de déchets de type Combustibles Solides de Récupération (CSR) par an, soit autant que toutes les installations d'Île-de-France réunies sur un site densément peuplé ;

CONSIDÉRANT les préoccupations que soulèvent ce projet en matière de santé environnementale et d'aspiration à une meilleure qualité de vie pour de très nombreux Val-de-Marnais et élus du Val-de-Marne, notamment par la signature de pétitions ;

CONSIDÉRANT que le site envisagé à Vitry-sur-Seine se trouve à proximité immédiate du tracé du futur bus TZen 5 porté par Île-de-France Mobilités, du tracé d'intention du prolongement de la ligne 10 du métro et de deux nouveaux quartiers d'habitat appelés à accueillir 20 000 nouveaux habitants d'ici à 2040 (Zac Seine Gare Vitry et ZAC Gare Ardoines) ;

CONSIDÉRANT l'engagement constant du Département du Val-de-Marne en faveur de la transition écologique et de la protection de la santé publique, notamment par la mise en œuvre d'une Stratégie Climat départementale ;

CONSIDÉRANT que dans un rayon de seulement quatre kilomètres autour du site envisagé résident environ 500 000 habitants, soit un tiers de la population départementale, et que 40 % des équipements départementaux y sont implantés (39 collèges, 29 crèches départementales, 35 centres de PMI, 19 bâtiments administratifs ou culturels, 8 Espaces Départementaux de Solidarités, 7 collèges privés sous contrat, 5 parcs départementaux...) ;

CONSIDÉRANT que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, approuvé le 16 décembre 2025 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026, promeut un « urbanisme favorable à la cité pour le bien-être du vivant » et identifie différents leviers dans une approche bioclimatique dont la préservation de la qualité de l'air en limitant l'exposition aux activités polluantes ;

CONSIDÉRANT que le 12 janvier 2026 la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné des garants chargés d'organiser une concertation préalable alors que les délibérations du Conseil de Paris ont déjà acté le principe et la structuration du projet ;

CONSIDÉRANT que le Ministre chargé de la transition écologique a demandé à la maire de Paris dans un courrier daté du 30 janvier 2026 que l'étude d'impact attendue devra être particulièrement rigoureuse et démonstrative, notamment sur les émissions de poussières fines (PM2,5 et PM10) et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont les effets sur la santé sont avérés ;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'incinérateur de déchets ménagers avait été envisagé au même endroit dans le Val-de-Marne dans les années 1990 et qu'il avait été mis en échec grâce à la mobilisation de nombreux élus locaux et Val-de-Marnais ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Paris revendique un alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat signé il y a 10 ans et que cela suppose une cohérence territoriale et une responsabilité pleine dans la gestion des impacts environnementaux et sanitaires liés à ses politiques publiques, pas à les déplacer vers les territoires voisins ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

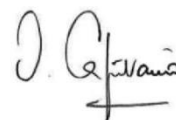
- 28 voix pour : Groupe Républicains Libres et Indépendants et UDI et apparentés (28).
- 21 ne prennent pas part au vote : Groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen.ne.s (11), Socialiste (7), Écologistes et Citoyens (2) et M. Guérin non inscrit (1).

DEMANDE à la Ville de Paris d'abandonner son projet de construction d'un incinérateur de déchets dans le Val-de-Marne ;

DEMANDE à la Ville de Paris d'assumer ses responsabilités climatiques en construisant cet incinérateur de déchets sur son territoire ;

DEMANDE à la Commission Nationale de Débat Public, dans le cadre ce projet dénommé « Thermosur-Seine », d'organiser des réunions publiques de concertation avec les Val-de-Marnais non seulement à Vitry-sur-Seine mais aussi dans les villes environnantes, en particulier celles situées dans un rayon de 4 km autour du site envisagé.

Le Président du Conseil départemental,



Vœu présenté par le groupe écologistes et citoyens :

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 9 mars 2026

Vœu amendé n° 2026-402

Publié le 03/04/2026

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
094-229400288-20260309-Imc10000102684-DE

Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 17/03/2026
Retour Préfecture : 17/03/2026

Vœu présenté par le groupe Écologiste & Citoyen du Val-de-Marne

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le lundi 9 mars 2026 à 14 heures 07, dans la salle des séances de l'hôtel du département, conformément à l'article L. 3121-6 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M ^{me} Fatiha Aggoune	M. Antoine Madelin
M. Jean-Daniel Amsler	M ^{me} Marion Martin
M ^{me} Karine Bastier	M. Franck Mora
M. Thomas Berrueto	M ^{me} Flore Munck
M. Nicolas Bescond	M ^{me} Catherine Mussotte-Guedj
M. Frédéric Bourdon	M ^{me} Sokona Niakhaté
M. Olivier Capitanio	M ^{me} Mélanie Nowak
M. Mohamed Chikouche	M ^{me} Marie France Parraïn
M ^{me} Laurence Coulon	M ^{me} Sabine Patoux
M ^{me} Chantal Durand	M. Antoine Pelissolo
M. Michel Duvaudier	M. Germain Roesch
M. Patrick Farcy	M ^{me} Isabelle Santiago
M. Pierre Garzon	M ^{me} Odile Séguret
M. Hervé Gicquel	M ^{me} Josette Sol
M. Daniel Guérin	M ^{me} Naïga Stefel
M ^{me} Frédérique Hachmi	M. Hocine Tmimi
M ^{me} Lamya Kirouani	M. Ibrahima Traoré
M ^{me} Patricia Korchef-Lambert	M. Nicolas Tryzna
M ^{me} Françoise Lecoufle	M. Julien Weil

Était absente excusée sans procuration : M^{me} Hélène Peccolo

Conseillers départementaux absents ayant donné délégation de vote :

M. Charles Aslangul	à M ^{me} Sabine Patoux
M. Jean-Pierre Barnaud	à M ^{me} Odile Séguret
M. Samuel Besnard	à M ^{me} Frédérique Hachmi
M ^{me} Geneviève Carpe	à M. Hervé Gicquel
M. Bruno Hélin	à M ^{me} Josette Sol
M ^{me} Deborah Münzer	à M. Thomas Berrueto
M ^{me} Kristell Niasme	à M. Nicolas Tryzna
M. Tonino Panetta	à M. Michel Duvaudier
M ^{me} Imène Souid	à M ^{me} Fatiha Aggoune
M. Métin Yavuz	à M ^{me} Françoise Lecoufle
Mme Marie-Christine Ségué	à M. Patrick Farcy

Objet : Relatif au projet Thermo-Seine, à la cohérence des politiques environnementales et à la réduction des déchets à la source.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne,

Considérant les délibérations adoptées par le Conseil de Paris les 2 juillet et 17 décembre 2025 dans le cadre du renouvellement du contrat de concession du chauffage urbain parisien ;

Considérant que ces délibérations mentionnent explicitement le projet de la Ville de Paris d'installer un incinérateur sur un terrain appartenant à EDF, situé sur le périmètre de la commune de Vitry-sur-Seine ;

Considérant que cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les villes du Val-de-Marne, ni obtenu l'accord de la commune concernée ;

Considérant que la protection de la qualité de l'air et de la santé des habitant.es impose une action cohérente et constante, fondée sur des politiques ambitieuses de transition écologique ;

Considérant que le territoire du Val-de-Marne est déjà fortement exposé aux infrastructures de combustion de déchets, notamment avec les incinérateurs d'Ivry-Paris XIII, de Créteil et de Rungis, contribuant à une dégradation de la qualité de l'air et à une concentration d'infrastructures polluantes ;

Considérant que la transition énergétique ne peut se faire au détriment des populations déjà exposées à ces pollutions, ni conduire à renforcer les inégalités territoriales en matière d'exposition environnementale ;

Considérant que ni l'incinération, ni l'enfouissement, ni la combustion de déchets ne constituent des solutions durables à long terme ;

Considérant que l'enfouissement des déchets génère des pollutions durables des sols et des nappes phréatiques ainsi que des émissions importantes de gaz à effet de serre ;

Considérant que la seule solution durable réside dans la réduction des déchets à la source, notamment par la lutte contre le suremballage, le développement du réemploi et la transformation des modes de production et de consommation ;

Considérant que le verdissement des réseaux de chaleur constitue un objectif nécessaire pour répondre à l'urgence climatique, mais qu'il doit s'appuyer prioritairement sur des sources d'énergie réellement renouvelables telles que la géothermie et la récupération de chaleur, et s'adosser à un plan d'envergure de rénovation du bâti ;

Considérant que la réussite de la transition écologique repose sur la concertation avec les collectivités territoriales et les habitant.es concerné.es ;

Considérant que l'écologie, et en particulier la question de la pollution, sont des sujets trop importants pour créer de la confusion à des fins électorales ;

Considérant que le projet Thermo-Seine, prévu à Vitry-sur-Seine, prévoit l'incinération de combustibles solides de récupération (CSR) comprenant notamment des plastiques, des mousses et des textiles issus des refus de tri, fortement émetteurs de polluants persistants (PFAS), dont les rejets ne sont actuellement pas normés en France ;

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 44 voix pour : Groupes Républicains Libres et Indépendants et UDI et apparentés (28), Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen.ne.s (11), Écologistes et Citoyens (2), M^{me} Santiago et M. Chikouche (2) et M. Guérin non inscrit (1).
- 5 ne prennent pas part au vote : M^{me} Sol (qui a reçu délégation de M. Hélin), M^{me} Hachmi (qui a reçu délégation de M. Besnard) et M. Pelissolo (5).

Émet le vœu que :

Article 1 : Le projet Thermo-Seine, soit abandonné et qu'un projet plus respectueux de la santé des habitant.es soit soumis aux collectivités concernées, dans le cadre d'une concertation approfondie avec les populations directement impactées.

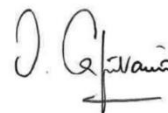
Article 2 : La Ville de Paris et l'ensemble des acteurs concernés prennent pleinement en compte la saturation du Val-de-Marne en infrastructures de combustion de déchets.

Article 3 : La concertation avec les collectivités territoriales concernées et les habitants soit pleinement respectée, renforcée et formalisée à chaque étape du projet.

Article 4 : Les trois établissements publics territoriaux composant le département du Val-de-Marne, notamment Grand Orly Seine Bièvre, mettent en œuvre une politique ambitieuse de réduction des déchets à la source, seule solution durable pour diminuer les pollutions et limiter le recours aux technologies de combustion.

Article 5 : Le développement des réseaux de chaleur privilégie prioritairement des énergies renouvelables réellement durables, notamment la géothermie, et s'accompagne d'un plan ambitieux d'isolation des logements publics et privés.

Le Président du Conseil départemental,





Thermo sur Seine

Méga-incinérateur. Méga-bonheur.

Le Val-de-Marne écrit au Maire de Paris

Pour prolonger l'opposition exprimée par l'Assemblée départementale, le Département a édité trois cartes postales humoristiques inspirées des publicités touristiques des années 1950 : « Un dimanche au grand air. Enfin, presque ! », « Une table avec vue, s'il vous plaît ! » et « Bienvenue à Thermo-sur-Seine ».

Elles montrent un Val-de-Marnais idyllique sous les fumées d'un méga-incinérateur, et tournent en dérision les arguments avancés pour justifier le projet.

Détachables et préadressées à l'Hôtel de Ville de Paris, elles permettent à chaque habitant d'écrire directement au Maire de Paris.

Près de 22 000 personnes ont déjà signé la pétition départementale.



Cartes postales humoristiques éditées par le
Département du Val-de-Marne, réalisées avec l'IA,
Octobre 2026